

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2018/07/11/2018040330/justel>

Dossier numéro : 2018-07-11/11

Titre

11 JUILLET 2018. - Loi portant abrogation de l'article 104 du Code des droits de succession

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 23-07-2018 page : 58651

Entrée en vigueur : 02-08-2018

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). L'article 104 du Code des droits de succession, dont le texte néerlandais a été modifié par la loi du 27 avril 2016, est abrogé.